



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26276
9 août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATEE DU 9 AOUT 1993, ADRESSEE A LA PRESIDENTE DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
L'AZERBAIDJAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

C'est avec une vive inquiétude que je vous informe que les troupes arméniennes ont repris leur offensive contre le district azerbaïdjanais de Fizouli, en Azerbaïdjan, violant une fois de plus le cessez-le-feu.

Les 7 et 8 août, les troupes arméniennes ont attaqué à l'ouest la ville de Fizouli, chef-lieu du district, s'en approchant à 2 kilomètres. La ville continuait d'essuyer des tirs nourris de chars depuis les hauteurs qui la surplombent, dont celle de Mengelen-Ata. Les troupes ont également lancé une attaque au sud-ouest, depuis les villages de Kargabazar, Mollaveli et Karakiollou, et ont essayé de couper l'autoroute Fizouli-Djebraïl.

En d'autres points du front, aussi bien le long de la frontière entre les deux pays qu'à l'intérieur de l'Azerbaïdjan, les forces armées arméniennes ont poursuivi leurs tirs de roquettes sur des localités azerbaïdjanaises. Les villages du district voisin d'Agdjabedi ont été bombardés depuis Novrouzlou et Marzili, villages occupés du district d'Agdam, et leurs sections blindées, couvertes par le feu d'artillerie, ont réussi à s'infiltrer sur la route d'Agdjabedi. Par ailleurs, les villages de Mormor et Novoivanovka (district de Kedabek), Kiollougouchlag (district de Zanguelan) et Kilid (République autonome du Nakhitchevan), ont été bombardés depuis le territoire arménien. On compte des morts et des blessés parmi la population civile.

Force nous est, malheureusement, de constater que l'Arménie lance une nouvelle série d'agressions contre l'Azerbaïdjan au moment même où le Groupe de Minsk de la CSCE engage à Rome des pourparlers pour adopter un programme de mesures visant à faire appliquer les résolutions 822 et 853 du Conseil de sécurité. Ce faisant, l'Arménie sape le processus de négociation au mépris des efforts précieux déployés par la communauté internationale pour régler pacifiquement le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Tout cela prouve une nouvelle fois que l'Arménie poursuivra son agression armée contre l'Azerbaïdjan tant que le Conseil de sécurité n'aura pas condamné l'agresseur et pris à son encontre les sanctions correspondantes énoncées dans la Charte des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Hassan A. HASSANOV
